



Visa pour regroupement familial

(enfants étrangers qui souhaitent rejoindre un de leur parent en Suisse)

La présence personnelle de l'enfant est indispensable lors du dépôt de la demande de visa pour regroupement familial, accompagné par l'autorité parentale ou son tuteur légal. La demande de visa peut être déposée auprès de l'agence consulaire de Suisse à Vientiane pendant les [heures d'ouverture](#).

Veuillez prendre rendez-vous à l'avance : vientiane.ca@eda.admin.ch / +856 21 251 794

Documents requis pour la demande de visa

- [Formulaire de demande de visa](#) „Demande pour un visa de long séjour (visa D)“ en trois exemplaires, dûment rempli, daté et signé par l'autorité parentale/le tuteur légal
- [Quatre photos](#) couleur, récentes, 3,5 – 4 cm de large, sur fond neutre, le visage prenant jusqu'à 70-80% de la surface de la photo
- **Passeport** valable au moins trois mois au-delà de la date d'entrée prévue; contient au moins deux pages vierges
- **Trois photocopies du passeport** pages de données personnelles
- **Acte de naissance (*)** original et deux photocopies
- **Certificat de famille (*)** original et deux photocopies
- **Documents concernant un changement de nom/prénom (*)** si applicable, original et deux photocopies

Pour le parent :

- en cas de célibat au moment de la naissance: **droit de garde exclusive (*)**, original et deux photocopies. Ce document peut être obtenu auprès du maire et doit être approuvé par les autorités du district compétent.
- en cas de divorce: **Acte de divorce (*)** sur lequel l'attribution de la garde de l'enfant est clairement mentionnée, original et deux photocopies
- en cas de veuf: **Acte de décès (*)** du conjoint, original et deux photocopies

Les documents originaux seront restitués de suite.

Légalisation et traductions de documents

(*) Les documents en langue laotien doivent être traduits en anglais ou français par le Ministère de Justice et légalisés par le Ministère des Affaires Etrangères.

Ministry of Justice: Nonsaart Village, Saythany District, Vientiane Capital,
Tel: (+856) 21-414101-07

Ministry of Foreign Affairs, Consul Department, Sibounheuang Road, Ban Sibounheuang,
Chanthaboury Dist, Vientiane, Tel: (+856) 21-243524

Émoluments

Des informations sur les émoluments de visa sont disponibles [ici](#).

Délai de traitement

La procédure de regroupement familial peut durer plusieurs mois. La demande de visa sera envoyée à Bangkok par courrier hebdomadaire et transmise à l'office des migrations du canton de domicile du parent par le centre consulaire régional. Des renseignements plus précis sur les délais de traitement peuvent être obtenus auprès de l'office des migrations. De manière générale, l'office des migrations vous informera directement sur la décision (formulaire « Autorisation habilitant les représentations suisses à délivrer un visa »). Dès réception de l'autorisation, le/la requérant(e) ou une tierce personne autorisée peut déposer le passeport et l'autorisation auprès le guichet de l'agence consulaire de Suisse à Vientiane pendant les heures d'ouverture, avec rendez-vous. Le passeport sera envoyé au Centre Consulaire Régional à Bangkok par courrier [payant](#) hebdomadaire où le visa sera établi et retourné normalement à Vientiane la semaine suivante. L'agence consulaire de Suisse informera le/la requérant(e) auprès réception du passeport.

Bangkok, Janvier 2025